

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2024-095

PUBLIÉ LE 25 AVRIL 2024

Sommaire

CENTRE HOSPITALIER DE DECIZE /

58-2024-04-16-00004 - DECISION N°2024/14 PORTANT DELEGATION
EXPRESSE DE SIGNATURE (1 page)

Page 3

CENTRE HOSPITALIER DE DECIZE

58-2024-04-16-00004

DECISION N°2024/14 PORTANT DELEGATION
EXPRESSE DE SIGNATURE

{signataire}



Centre Hospitalier de Decize



DECISION N° 2024/14 PORTANT DELEGATION EXPRESSE DE SIGNATURE

Le Directeur des Centres Hospitaliers de l'Agglomération de Nevers, de Cosne-sur-Loire, « Henri Dunant » de La Charité-sur-Loire, « Pierre Léo » de la Charité-sur-Loire, de Decize, de Château-Chinon, de Lormes et des Centres de Long Séjour de Luzy et de Saint-Pierre-le-Moûtier,

- Vu les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune et ses avenants entre les Centres Hospitaliers de l'Agglomération de Nevers, de Cosne-sur-Loire, « Henri Dunant » de La Charité-sur-Loire, « Pierre Léo » de la Charité-sur-Loire, de Decize, de Château-Chinon, de Lormes et les Centres de Long Séjour de Luzy et de Saint-Pierre-le-Moûtier ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 4 avril 2024 portant nomination à compter du 15 avril 2024 de **Monsieur Florent FOUCARD**, directeur d'hôpital de classe exceptionnelle, en qualité de directeur des Centres Hospitaliers de l'Agglomération de Nevers, de Cosne-sur-Loire, « Henri Dunant » de La Charité-sur-Loire, « Pierre Léo » de la Charité-sur-Loire, de Decize, de Château-Chinon, de Lormes et des Centres de Long Séjour de Luzy et de Saint-Pierre-le-Moûtier ;
- Vu les arrêtés du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2019 et du 14 décembre 2021 nommant **Madame Marie-Pierre SILVESTRE-TOUSSAINT** en qualité de directrice adjointe, chargée des affaires générales, de la qualité, des relations avec les usagers et de la communication aux Centres Hospitaliers de Nevers, de Cosne sur Loire, H. Dunant à La Charité sur Loire, de Decize, de Château Chinon, de Lormes et aux centres de Longue Durée de Luzy et de St Pierre le Moutier et du CHS Pierre Léo de La Charité-sur-Loire ;
- Vu l'affectation de **Madame Marie-Pierre SILVESTRE-TOUSSAINT** en qualité de Directrice déléguée du Centre Hospitalier de Decize ;
- Vu l'organigramme de direction,

DECIDE

Article 1 : Objet

En l'absence de **Madame Marie-Pierre SILVESTRE-TOUSSAINT**, du 22 au 26 avril inclus délégation expresse de signature est donnée à **Madame Bernadette AFONSO MABEAU**, cadre supérieur de santé, afin de signer toutes décisions et correspondances liées aux fonctions relevant des attributions de la Directrice déléguée.

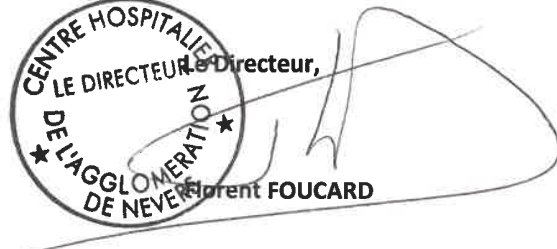
Article 2 : Date d'effet

La présente décision est exécutoire pour la période du 22 avril au 26 avril 2024 inclus.

Article 3 : Communication

La présente décision sera communiquée à Monsieur le Trésorier Principal, notifiée à l'agent visé. Elle sera affichée dans l'établissement, présentée au Conseil de Surveillance lors de sa plus proche séance et publiée au recueil des actes administratifs de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 16 avril 2024.


LE DIRECTEUR,
CENTRE HOSPITALIER
DE L'AGGLOMERATION
DE NEVERS
Florent FOUCARD